

Isabelle Merle

Genèse d'une identité coloniale. L'émigration « organisée » vers la Nouvelle-Calédonie de la fin du XIXe siècle. La fondation des centres de Koné et Voh, 1880-1892

In: Genèses, 13, 1993. pp. 76-97.

Citer ce document / Cite this document :

Merle Isabelle. Genèse d'une identité coloniale. L'émigration « organisée » vers la Nouvelle-Calédonie de la fin du XIXe siècle. La fondation des centres de Koné et Voh, 1880-1892. In: Genèses, 13, 1993. pp. 76-97.

doi: 10.3406/genes.1993.1199

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/genes_1155-3219_1993_num_13_1_1199



GENÈSE

D'UNE IDENTITÉ

COLONIALE

HISTOIRE D'UNE ÉMIGRATION « ORGANISÉE » **VERS LA NOUVELLE-**CALÉDONIE DE LA FIN DU XIX^e SIÈCLE. LA FONDATION DES CENTRES DE KONÉ ET VOH, 1880-1892

Isabelle Merle

llez peuples! emparez vous de cette terre! [...] Prenez cette terre à Dieu, [...] Dieu offre . l'Afrique à l'Europe [...] Versez votre trop plein dans cette Afrique et du même coup résolvez vos questions sociales : changez vos prolétaires en propriétaires. »

Victor Hugo, 1879, Discours sur l'Afrique. 1

Le texte qui est présenté ici propose, à travers l'analyse d'un groupe d'émigrants français, s'installant en Nouvelle-Calédonie dans les années 1880, d'étudier la question de l'identité sociale ou plutôt les conditions de sa recomposition. Il s'agit de comprendre le processus par lequel des hommes et des femmes, originaires de régions françaises les plus variées et issus, comme nous le verrons, des classes laborieuses, parviennent, en s'enracinant dans cette île du Pacifique, à construire un statut de colon, à s'identifier à un nouvel univers et à créer des liens sociaux particuliers, fondés sur des reconnaissances et des distinctions propres au monde calédonien.

L'émigration française qui, en cette fin de siècle, s'oriente vers la Nouvelle-Calédonie a, jusqu'à présent,

^{1.} Cité in Liana Levi et Sylvie Messiger (éd)., 1983, La France colonisatrice, Les Reporters de l'Histoire, Paris, p. 111.

été fort peu étudiée. Elle s'inscrit dans une histoire coloniale, elle-même négligée: la Nouvelle-Calédonie faisant partie de ces confettis d'Empire, trop petits et trop lointains pour susciter a priori l'intérêt. Cet archipel mélanésien, pourtant, est dans la seconde moitié du XIX^e siècle, le siège d'une expérience de peuplement tout à fait originale qui fait écho aux propos tenus par Victor Hugo en 1879.

Annexée en 1853, la colonie est convertie dès 1864 en établissement pénitentiaire d'outre-mer et doit à l'instar de la Guyane², accueillir les condamnés aux travaux forcés exilés par la mère-patrie. Le bagne calédonien cependant, répond à d'autres ambitions dans la mesure où il est l'instrument essentiel d'un véritable projet colonial fondé sur une une double logique de peuplement « pénal » et « libre ». L'idée, directement inspirée du modèle australien, consiste à penser une société « d'un genre nouveau » dans laquelle se mêleront proscrits et honnêtes colons³. Les moyens, en revanche, reposent sur des valeurs bien françaises puisqu'il s'agit d'offrir aux forçats et aux migrants, le bien le plus précieux du temps: la terre. En «changeant ses criminels et ses prolétaires en propriétaires », la France espère construire dans le Pacifique, une société paysanne harmonieuse et croit ainsi avoir trouvé une petite réponse à une grande question: la question sociale.

Au nom de ces principes, quelque 22 000 condamnés sont expédiés en Nouvelle-Calédonie entre 1864 et 1897⁴. Une minorité seulement a l'insigne honneur d'obtenir une concession de terre dans les centres dit de colonisation pénale⁵. La grande majorité, tenue par l'obligation de résidence⁶, vient, peu à peu, grossir les rangs des libérés qui errent dans la colonie à la recherche d'un moyen de subsistance. Outre la population pénale, la colonie accueille dès 1854 et ce jusqu'au tournant du siècle, une population « libre » issue de deux processus migratoires bien distincts. Le premier « spontané », représentatif surtout des années 1850-1880, recouvre des individus arrivés en Nouvelle-Calédonie, par leurs propres moyens, au hasard d'une existence aventureuse 7. Le second qu'on pourrait qualifier « d'organisé » se développe à partir de 1880 dans le cadre des programmes mis en place par le Ministère des Les émigrants, d'origine essentiellement métropolitaine, transitent désormais par des circuits

- 2. Le bagne guyanais, premier bagne d'outre-mer dont la France se dote, ouvre ses portes en 1852. La loi sur la transportation des condamnés aux travaux forcés n'est votée que deux ans plus tard en 1854 et s'applique en Nouvelle-Calédonie entre 1864 et 1897. A cette date, la métropole suspend les flux de condamnés orientés vers le Pacifique et renonce ainsi à utiliser l'archipel calédonien en tant que colonie pénitentiaire.
- 3. La loi sur la transportation française, promulguée en 1854 est, en effet, fortement influencée par l'exemple britannique de l'Australie « blanche ». Terre de bagne, ce continent accueille dès 1788, les condamnés du Royaume-Uni. Ces derniers sont chargés de jeter les bases d'une colonie de peuplement mixte, composée d'anciens « convicts » et d'émigrants. La Nouvelle-Calédonie, en cela, est une réplique de ce modèle.
- 4. Nous ne prenons en compte ici que les condamnés aux travaux forcés envoyés en Nouvelle-Calédonie en vertu de la loi sur la transportation de 1854, soit 22 524 individus.

 L'île accueille aussi, entre 1872 et 1879, 3 928 communards qui s'empresseront de retourner en France, une fois leur amnistie acquise en 1881. Elle reçoit enfin, 3 796 récidivistes condamnés à la relégation par la loi de 1885.
- 5. Bourail est fondé en 1869, La Foa, en 1877 et Pouembout en 1883.
- 6. La loi sur la transportation impose l'exil à vie en Nouvelle-Calédonie pour les condamnés à une peine égale ou supérieure à 8 ans. Elle soumet « au doublage » les condamnés à une peine inférieure à 8 ans, à savoir l'obligation de résidence pendant une durée équivalente à la peine encourue.
- 7. Comme tous les pays du Nouveau Monde, la Nouvelle-Calédonie attire dans les années 1850-1870, une population européenne hétérogène: aventuriers, négociants, chercheurs d'or, marins et soldats démobilisés ou encore émigrants irlandais, anglais ou allemands débarquant des colonies britanniques voisines. Cette émigration « spontanée » se développe dans une période de colonisation encore incertaine, caractérisée par un faible engagement de l'État français. A partir de 1880, elle est largement supplantée par « l'émigration organisée ».

L'identification Isabelle Merle Genèse d'une identité coloniale

- 8. La politique de soutien à l'émigration française vers les colonies subit à partir de 1885 une vigoureuse impulsion sous l'influence du sous-secrétaire d'État Eugène Etienne. Ce pied-noir d'origine commence là une carrière politique qui le conduira à devenir le représentant le plus influent de ce que les historiens appellent « le parti colonial ». Cf Raoul Girardet, L'idée coloniale en France, 1972, Pluriel, Table Ronde.
- 9. Le centre de Koné compte en 1887, 173 habitants parmi lesquels nous avons repéré 29 ménages fondateurs. Le peuplement de Voh qui s'effectue en deux vagues, en 1892 et 1895, représente 51 ménages.
- 10. Pour reprendre la formule utilisée par Gérard Noiriel dans *Le Creuset Français*, 1988, Seuil, p 136.
- 11. Nous respectons là, l'orthographe utilisée par l'auteur de cette citation. Nous optons, quant à nous, pour l'orthographe suivante : Kanak; orthographe choisie et reconnue par les Mélanésiens de Nouvelle-Calédonie.

bureaucratiques soigneusement balisés; circuits qui offrent le voyage gratuit, la concession de terre et les premières aides à l'installation 8.

Les familles dont nous proposons de retracer la trajectoire, sont les représentants de cette « émigration organisée ». Attirées par la propagande coloniale, soutenues par l'État, elles quittent la France pour jeter les bases de leur futur centre de colonisation en Nouvelle-Calédonie. Koné est créé en 1880, sur la côte Nord-Ouest de l'île, à350 kilomètres du chef-lieu, Nouméa. Voh, situé 35 kilomètres plus au Nord, est fondé 10 ans plus tard. Là, dans des lieux encore « vierges », s'implantent environ 80 ménages français9; hommes et femmes qui tentent le tout pour le tout dans l'espoir de construire aux antipodes un bonheur paysan. Qui étaient-ils? D'où venaient-ils? Que cherchaient-ils? Qu'ont-ils vécu et que sont-ils devenus? En utilisant à la fois un corpus de sources écrites et une série d'entretiens oraux recueillie en 1990 auprès des descendants, il s'agit de rendre compte « d'une expérience émigrante » 10 étonnante, une aventure qui conduit des Français, traditionnellement peu enclins à l'expatriation, à s'installer dans un pays lointain, une île « de sauvages et de bagnards ». Cette « expérience » vécue par un petit nombre d'individus met en lumière les composantes d'une colonisation méconnue et permet de comprendre les ressorts constitutifs d'une «identité» particulière largement partagée par l'ensemble de la communauté dite « libre ». Ainsi peuton appréhender les complexités d'une société coloniale naissante, les fractures qui la traversent et qui fondamentalement la structurent.

Aux origines d'une colonisation « organisée » : les identités de départ et les motifs d'un déracinement

« Ils n'ont jamais quitté la France et ne possèdent pas la plus petite notion de ce qu'est une colonie tropicale; ils se la représentent peu différente de leur village, avec des cocotiers et des canaques 11 en plus. Ils ont longtemps lutté contre la mauvaise fortune jusqu'au jour où ils ont lu, dans le journal [...] qu'il existait à Paris, une société qui facilitait l'émigration au moyen de passages gratuits et de concessions de terre. Aussitôt, sans en savoir davantage, ils ont écrit, intrigué, tenté démarches sur démarches pour partir. Et, quand leurs efforts ont abouti, ils ont

accepté d'un cœur léger l'expatriation, trouvant tout préférable à leur situation présente, laissant leur misère derrière eux comme un mauvais songe, leurs mains tendues vers la terre promise; ils n'ont interrogé ni leur tempérament ni leurs habitudes: ils n'ont pas recherché s'ils étaient bien armés pour l'existence nouvelle qui les attendait, persuadés d'avance qu'ils trouveraient en arrivant une maison construite, une concession défrichée et même ensemencée, prête pour la récolte 12. »

Ce texte, publié en 1887 dans un journal calédonien, illustre à merveille, l'image de l'émigrant français qui, en ces années 1880-1890, décide « de sauter dans l'inconnu » pour refaire sa vie aux antipodes. Il s'applique avec une remarquable justesse aux futurs colons de Koné et Voh, « ces gens de peu » happés par une histoire coloniale qui les arrache à leur terroir pour les jeter dans un fond de vallée calédonienne.

Les émigrants de Koné et Voh : une France pauvre et instable

Parmi les 80 familles que nous avons répertoriées, la grande majorité provient directement de métropole. Six ménages, cependant, ont derrière eux une expérience coloniale acquise en Algérie ou à la Réunion. Trois arrivent de l'étranger, la Belgique et Pondichéry.

Les origines géographiques des métropolitains sont des plus variées mais quelques pôles dominants peuvent être cependant dégagés. Un quart de l'effectif étudié vient de l'Est de la France, les Vosges et le Territoire de Belfort étant particulièrement représentés. Un autre quart est originaire de l'Ouest et surtout de Bretagne. Un dernier quart, enfin, est issu des départements du Centre (le Cher, la Côte-d'Or, la Saône-et-Loire, l'Allier etc.). Le reste se répartit entre Lyon, la région Rhône-Alpes et le Nord de la France.

La sur-représentation des individus issus de régions Est et Ouest de la France n'a rien d'étonnant. Comme le montre Louis Chevalier, dans une étude consacrée à l'émigration française 13, les départements frontaliers tels que les Vosges, le Territoire de Belfort ou l'Alsace ont une solide tradition d'expatriation 14. La Bretagne, quant à elle, caractérisée par une forte « mobilité interne » 15, fait aussi l'objet de plusieurs tentatives « d'émigration organisée et assistée » 16. C'est dans ce cadre qu'il faut replacer

- 12. « Les immigrants et la Société des Nouvelles-Hébrides », in L'Indépendant de la Nouvelle-Calédonie, 3 mai 1887.
- 13. Louis Chevalier, L'Emigration française au XIX siècle, Etudes d'Histoire moderne et contemporaine, 1947, n° 1, p. 147.
- 14. Tradition qu'on ne peut comprendre, selon Louis Chevalier, « qu'en la rattachant à l'émigration des nations voisines vers le Nouveau Monde ». (L. Chevalier, art. cit., p. 147). L'Alsace est soumise aussi à des départs conjoncturels liés à la guerre de 1870 et à l'annexion allemande. La Nouvelle-Calédonie sert d'ailleurs de terre refuge à une poignée d'Alsaciens s'installant dans le centre de Moindou en 1874.
- 15. Les Bretons, comme on le sait, partent volontiers travailler dans le Poitou, la Normandie ou encore en région parisienne.
- 16. Rappelons les divers essais d'implantation de Bretons en Algérie (1872), en Argentine (1880), aux États-Unis (1892), en Tunisie (1892) ou encore au Canada (1901); essais généralement organisés par « une aristocratie, une haute bourgeoisie ou un clergé soucieux de diminuer une densité de population excessive ». (L. Chevalier., art. cit., p. 143-144).

L'identification Isabelle Merle Genèse d'une identité coloniale les paysans bretons qui, optant pour une colonisation encadrée par l'État, viennent s'installer à Koné et Voh en 1880 et en 1892. Le nombre relativement important de migrants provenant des départements du Centre de la France qui connaissent une faible mobilité, est en revanche surprenant. On remarquera, enfin, que les riches terroirs du Bassin parisien, de la Beauce et de la Normandie, les grandes régions industrielles du Nord-Pas-de-Calais mais aussi le Sud de la France et une grande part du Massif central, sont peu ou pas représentés. Il est vrai que les zones prospères ou à fortes activités ne poussent pas à l'expatriation. Il est vrai aussi que les émigrants du Massif central et du Midi de la France privilégient alors l'Algérie ou la Tunisie comme destination.

La majorité des familles étudiées sont issues du monde rural et plus précisément des classes les plus fragiles, les journaliers, les métayers, les paysans les plus pauvres, les petits propriétaires ruinés par les crises du phylloxéra et de la sériculture qui sévissent dans les années 1880-1900. A ce prolétariat des campagnes, à ces agriculteurs en faillite s'ajoute une gamme de petits artisans de village, sabotiers, serruriers, charbonniers ou encore charrons. Ces « ruraux » ne font pas à l'évidence partie des « possédants ». De condition modeste, souvent précaire, ils se situent aux marges du monde agricole aisé et fortement enraciné et sont particulièrement menacés par l'exode rural précoce que connaît le XIXe siècle. Plutôt que de partir à la ville ou à l'usine, ceux-là se laissent séduire par la propagande coloniale et préfèrent l'exil au bout du monde pour acquérir, enfin, ce statut tant prisé de propriétaire foncier.

Plus inattendues sont les origines urbaines d'une partie non négligeable des migrants de Koné et Voh. Quatre familles et un célibataire arrivent de Paris et de Lyon. Quinze familles environ sont issues de villes petites ou moyennes. Il paraît difficile, à première vue, d'expliquer les motivations qui poussent ces citadins à quitter la France pour se reconvertir dans le travail de la terre aux antipodes. L'analyse des lieux de naissance, cependant, montre que la plupart de ces ménages proviennent d'un milieu paysan. Nés à la campagne, ces derniers ont migré vers la ville avant de s'embarquer pour le Pacifique. Les ouvriers de Bourges qui s'implantent à Voh en 1892 et parmi eux la famille Jocteur, fournissent un cas exemplaire de ce type d'itinéraire. Né à Toulaud (Ardèche) en

1846, Jean-François Jocteur est le fils d'un journalier agricole. Journalier à son tour, il travaille avant son service militaire dans l'agriculture, la sériculture puis la viticulture. La crise du phylloxéra l'oblige à s'installer à Bourges où il se marie et s'embauche aux Établissements militaires. En 1890, le chômage menaçant, il demande avec plusieurs autres collègues, tous d'origine paysanne, un passage gratuit pour la Nouvelle-Calédonie. Le groupe, soudé par des origines communes, forme, à Voh, un remarquable exemple d'émigration de réseaux...

A l'instar des « ruraux », les migrants issus du monde « urbain » et « ouvrier » se situent sur les marges. Prolétaires récents, ils abandonnent leur nouvelle condition pour tenter, en Nouvelle-Calédonie, un retour à la terre. Dans un cas comme dans l'autre, la pauvreté, l'instabilité sociale, la mobilité potentielle ou en cours sont les ressorts essentiels de l'expatriation. Il s'agit là d'une émigration de type économique, émigration de misère qui n'est autre qu'un prolongement des mobilités internes françaises, celles qui nourrissent l'exode rural ¹⁷.

L'étude des âges de départ montre que les migrants de Koné et Voh n'ont rien du « colonial » jeune et aventurier que décrit l'imagerie populaire du XIXe siècle. La grande majorité se situe dans la tranche des 30-49 ans, chargée de famille souvent nombreuse. Certains n'hésitent pas à entreprendre «le grand voyage» alors qu'ils ont déjà dépassé la cinquantaine. Ils arrivent accompagnés de leurs fils ou filles, adolescents ou jeunes adultes. L'expatriation, à l'évidence, constitue pour tous, un choix mûrement réfléchi, « une seconde chance » dans l'existence, un effort ultime pour sortir de leur condition. L'enjeu est énorme pour ces modestes Français qui font ainsi table rase du passé, en quittant leur famille, leurs amis, leurs racines. Il faut alors un appât puissant et un certain nombre de garanties pour qu'ils acceptent un tel risque, pour qu'ils décident de tenter l'aventure coloniale dans un coin de brousse calédonien situé à 20 000 kilomètres de chez eux.

Les ambitions coloniales et le choix de la destination : la terre, la promotion et les garanties

« Il était arrivé depuis cinq jours. Et depuis cinq jours, l'émigrant Pierre Salvat, allait de bureaux en bureaux, traînant ses gros souliers par les rues de Nouméa [...] demandant à tous où était son lot de bonne terre féconde

17. En cela, l'émigration vers les colonies est très différentes de celle qui, à la même époque, s'oriente vers les pays européens ou le Nouveau Monde. Cette dernière, plus individuelle que familiale, plus urbaine que rurale, est le fait d'un petit nombre de Français, disposant généralement d'un capital économique ou culturel relativement élevé. Ce courant migratoire n'est pas lié au phénomène d'exode rural, pas plus qu'il n'est soutenu par l'État. (Louis Chevalier., art. cit., p. 151).

L'identification
Isabelle Merle
Genèse d'une identité coloniale

qu'on lui avait promis [...] Après dix ans de travail mal rétribué dans l'Est, la famille augmentant chaque année et les économies semblant fuir devant lui, il avait résolu de s'expatrier. Devenir à son tour possesseur d'un bien, d'un gros bien, dans un pays sans hiver, où le sol est riche, où les récoltes se vendent à souhait, quel beau rêve! [...] Il foulait enfin ce sol où en débarquant, il se trouvait propriétaire. 18»

On ne saurait trop insister sur l'attrait fondamental qu'offre la colonisation en Nouvelle-Calédonie : la terre. Pour les émigrants de Koné ou de Voh, issus des classes les plus fragiles de la société française, il y a là un irrésistible appel. Conjugant en France pauvreté, instabilité sociale et mobilité, ils sont, plus que quiconque, touchés par la propagande coloniale qui vante les mérites d'un pays « sans hiver ». Directement menacés par les premiers bouleversements induits par la Révolution Industrielle, ces hommes et ces femmes font ainsi, au niveau individuel, un choix colonial s'inscrivant au fond, dans la continuité d'une longue tradition française. La rupture fondamentale qu'entraîne l'expatriation entre le migrant et son milieu d'origine, s'analyse comme un mécanisme de retour à des valeurs profondément ancrées: celles d'une société paysanne française, qui, à bien des égards, résiste à l'industrialisation, à la « modernité ». Le départ aux colonies peut alors s'interpréter comme la quête d'une identité rurale encore dominante mais déjà menacée: devenir propriétaire d'une terre, n'importe où... jusqu'en Nouvelle-Calédonie.

Au-delà de «l'appât du bien», les émigrants, ouvriers, journaliers, métayers ou artisans, cherchent aussi, à améliorer leur rang comme en témoigne un article de journal publié en 1900: « Le prolétaire n'entend pas rester prolétaire en Nouvelle-Calédonie. Il veut être colon et son maître.» 19 Les notices qu'ils recoivent avant leur départ, les projettent déjà dans un statut respectable et respecté de « décideur » en leur donnant des conseils sur la gestion de leurs affaires et de leur propriété, en leur décrivant les qualités et les défauts des différents types de maind'œuvre qu'ils pourront embaucher. Certaines de ces notices, conçues à des fins quasiment pédagogiques, enseignent « les savoir-faire » et le « savoir-être » de l'entrepreneur, du petit patron 20. Les émigrants qui n'ont connu en France qu'une position de dominés entrevoient alors, brutalement, la possibilité de devenir un jour dominants.

18. La France Australe, 28 septembre 1892.

19. Bulletin du Commerce, 29 décembre 1900.

20. Cf. par exemple, la notice édité en 1898 par le Comité Dupleix et intitulée *La vie du colon en Nouvelle-Calédonie*. (rééditée localement, en 1975, au profit des œuvres du Kiwanis Club du Mont-Dore).

En dépit de ces promesses, la Nouvelle-Calédonie reste en 1880-1890, une destination fort périlleuse souffrant d'une très mauvaise réputation. Outre l'éloignement, il y a le bagne et les Kanaks. «La Nouvelle» chantée par Bruant est aussi peuplée de « sauvages » qui se sont violemment révoltés en 1878²¹. Une grande partie du territoire, enfin, est encore « vierge » de toute colonisation²². L'Algérie ou la Tunisie, à quelques encablures de Marseille, offrent une tout autre image, une société coloniale solidement implantée, proche et sécurisante. Les pays d'Amérique du Sud, et en particulier l'Argentine proposent, par ailleurs des conditions d'émigration alléchantes et multiplient les agences de recrutement dans les campagnes françaises les plus reculées 23. Pour convaincre les postulants à partir en Nouvelle-Calédonie, l'Administration coloniale française renforce les garanties: la gratuité complète du voyage 24 et de la concession de terre, la fourniture d'outils aratoires de première nécessité, de graines et des vivres pour les six mois d'installation les plus difficiles. Ces privilèges ne sont pas sans contrepartie, l'émigrant s'engageant à résider sur sa concession et à la « mettre en valeur » dans les cinq ans qui suivent son arrivée. Ainsi seulement pourra-t-il prétendre au titre définitif de propriété « après avis du Chef d'Arrondissement sur l'état de la concession » 25. Calquée sur le modèle de la colonisation pénale, la colonisation libre et « organisée » est, en Nouvelle-Calédonie, à la fois fortement assistée et contrôlée 26.

Ces conditions, loin d'effrayer les candidats, contribuent, sans doute, à les sécuriser. Le système mais aussi l'insistance des Préfets auxquels ils adressent leur demande de départ, leur prouvent que l'État se préoccupe de leur sort à venir et tente concrètement de faciliter leur implantation. Protégés par le drapeau français et par les autorités coloniales, ils peuvent partir le cœur tranquille pour une colonie dont on vante abondamment la salubrité du climat et la nature généreuse.

Logiques d'appropriation, logiques de promotion : les conditions d'une recomposition identitaire

Le grand voyage, premiers regards, premières stupeurs

En 1885, le voyage entre Marseille et Nouméa s'effectue en quarante-cinq jours. « Un beau voyage » selon

- 21. La révolte de 1878 est l'une des plus grandes insurrections Kanak qu'ait connu le territoire. Elle ravage la région comprise entre Nouméa et Bourail avec des extensions jusqu'à Poya.
- 22. Comme le remarque un observateur en 1877: « A partir de Bourail, il n'y a plus ni route, ni poste militaire, ni courrier. On a pu dire que la colonie finissait à Bourail. » (Charles Lemire, La colonisation en Nouvelle-Calédonie, Paris, Challamel, 1877, p. 121).
- 23. En témoigne une circulaire adressée en 1889, au Gouverneur de la Nouvelle-Calédonie: « Divers états d'Amérique du Sud ont constitué dans plusieurs régions de France, des agences chargées de recruter des travailleurs parmi les populations rurales. Grâce aux avantages faits aux cultivateurs français, ceux-ci quittent, en assez grand nombre, la mère patrie. [...] J'ai dû me préoccuper d'enrayer ce mouvement d'émigration à l'étranger si préjudiciable au développement de notre colonisation. » (circulaire ministérielle, 6 juin 1889).
- 24. A partir de 1884, la Nouvelle-Calédonie est la seule destination pour laquelle les passages sont entièrement gratuits. Le Ministère des colonies paye même le voyage en train jusqu'au port d'embarquement. Les émigrants partant vers l'Algérie et le Tonkin doivent en revanche rembourser au préalable les frais de nourriture pendant la traversée. ASOM, Fonds Géographique, Nouvelle-Calédonie, carton 10.
- 25. Arrêté du 11 mai 1880.
- 26. La colonisation pénale et la colonisation libre sont, en effet, organisées selon un même schéma: concession de terres gratuites, aides à l'installation (outils, graines, pécule ou ration alimentaire), obligation de résidence et de mise en valeur dans un délai déterminé, obtention du titre définitif de propriété sous le contrôle de l'Administration pénitentiaire ou locale selon les cas.

L'identification Isabelle Merle Genèse d'une identité coloniale

27. Marius Jocteur, arrivé en Nouvelle-Calédonie à 18 ans, est le fils de Jean-François Jocteur auquel il est fait allusion plus haut. On lui doit le récit circonstancié de la fondation de Voh; récit rédigé en 1951, pour l'inauguration du monument au mort dressé en l'honneur des « pionniers » du centre. (Marius Jocteur., 1951, La Fondation d'un Centre de colonisation libre, Voh, 23 janvier 1892, publication du Comité du Souvenir).

28. Paul Cordeil, Origines et Progrès de la Nouvelle-Calédonie, Nouméa, Imprimerie du Gouvernement, 1885.

29. Paul Cordeil, op cit. p. 176-177.

30. Ibidem. p. 179-180.

31. Ibidem. p. 181.

32. Les émigrants, à leur arrivée, ouvrent un compte dans l'une des trois grandes maisons de commerce de Nouméa qui leur permet d'acheter à crédit les biens dont ils ont besoin. En échange ils utiliseront, à l'avenir, la maison de commerce choisie pour la vente de leurs produits exportables et devront se ravitailler par son biais exclusif. Ce système commercial crée, d'emblée, de sévères liens de dépendance.

Marius Jocteur ²⁷, par le Canal de Suez, l'Océan Indien, le long des côtes australiennes jusqu'aux rivages calédoniens; quarante-cinq jours au cours desquels les émigrants peuvent mesurer l'énorme distance qui peu à peu les sépare de la mère-patrie.

Une fois débarqués, Nouméa étonne et rassure à la fois les nouveaux venus. Le lieu, selon les descriptions laissées par Paul Cordeil²⁸, semble inachevé. Les rues mal dessinées « ont un aspect sale et misérable ». « Il régne une odeur nauséabonde provoquée par les eaux croupissantes [...] et les immondices qui s'entassent dans les terrains non encore comblés » 29. La population, surtout, est étonnante, bigarrée et « exotique ». Les bagnards nombreux, en uniforme brun sale et crâne rasé, travaillent en corvée. Les soldats, insulaires des Loyautés ou des Nouvelles-Hébrides, Indiens, Chinois ou Arabes se pressent dans les nombreux estaminets de la ville. « On y parle français, anglais, tous les patois et surtout le biche-la-mar [...]. C'est une véritable tour de Babel³⁰. » Le chef-lieu, cependant, cherche aussi à rappeler la lointaine métropole, «les hôtels du Gouverneur, de l'Évêque, des Chefs d'Administration, avec les jardins qui les entourent, quelques jolis magasins et des maisons particulières, construites selon les règles du goût et du confort viennent reposer le regard [...] « Les dames [...] ont des riches et élégantes toilettes composées d'aprés le goût régnant à Paris ou à Sydney » 31.

Cette petite ville étonnante mais à bien des égards familière, n'est cependant, pour les migrants qu'une étape, la dernière avant le « grand saut », les montagnes qui se détachent à l'Ouest, la brousse où se trouve le lot de terre promis. Une fois les derniers achats effectués dans l'une des trois principales maisons de commerce ³², ils leur faut embarquer sur le bateau du « tour de côte » qui, navigant dans les eaux du lagon, les conduira loin au Nord, vers leur futur centre de colonisation : Koné ou Voh.

Dans un cas comme dans l'autre, le site choisi n'est encore qu'un avant-poste isolé du front pionnier, connu seulement de quelques éleveurs. L'Administration jette là son dévolu sur les riches terres alluviales des basses vallées de Koné et Voh; terres que les Mélanésiens installés plus en amont, n'occupent pas à titre permanent. Conformément à la politique indigène en vigueur dans le pays, il est prévu de refouler peu à peu les Kanaks vers la haute chaîne pour les cantonner dans des réserves

précisément délimitées ³³. L'enjeu, par ailleurs, est de fonder des centres de colonisation exclusivement « libres », rigoureusement séparés des centres « pénaux », fiefs du bagne et des bagnards. Entre Koné crée en 1880 et Voh crée en 1892, s'intercale le centre pénal de Pouembout, constitué en 1883, et situé à 10 kilomètres du premier et 25 kilomètres du second. La région de Koné-Pouembout-Voh témoigne ainsi *spatialement* des ségrégations internes qui, déjà, structurent la société calédonienne naissante. Elle illustre parfaitement les limites d'un projet colonial qui prétendait mêler harmonieusement proscrits et honnêtes gens dans un destin commun. L'agencement des lieux d'implantation fige, au contraire, les frontières séparant non seulement le monde libre du monde pénal mais aussi le monde « blanc » du monde kanak.

« Il n'y avait rien sauf les canaques »

« Quand ils sont arrivés, il n'y avait absolument rien [...]. Ils sont arrivés dans un pays de sauvages. Ma grand-mère venait de Lyon, quand elle est arrivée ici, en forêt, que des sentiers, parmi ces gens tous nus qui marchaient partout [...]. ça n'a pas été la joie ³⁴»

« J'ai connu mes grands-parents. [...] Ils ont été malheureux au début. Il n'y avait rien, de la brousse, rien de débroussé ³⁵, il a fallu qu'ils créent [...]. Pensez donc, on va vous prendre tel que vous êtes et on va vous mettre là, dans cette brousse, et débrouillez-vous! ³⁶ »

Les souvenirs transmis par les familles interrogées à Koné ou Voh témoignent unanimement du choc de l'arrivée, du sentiment profond d'étrangeté, d'incompréhension, de dépaysement, de peur. La formule « Il n'y avait rien », qui revient de façon récurrente dans les entretiens. résume la confrontation originelle avec un monde « non civilisé », un univers « sauvage ». Pour ces paysans des Vosges, de Bretagne ou de Bourgogne, la « brousse » calédonienne dans laquelle ils échouent n'a aucune signification. Ils peuvent, certes, apercevoir les traces des cultures kanaks, les billons d'ignames, les tarodières et les jardins éparpillés, mais ils ne reconnaissent aucun signe évoquant un espace rural familier, les chemins, les champs carrés ou rectangulaires, les clôtures qui limitent soigneusement les propriétés. Les formes de l'agriculture kanak leur sont étrangères et par là même illisibles. La nature n'est qu'un fouillis de végétation inconnue, menaçante.

Au milieu, il y a ces hommes, les Kanaks aux mœurs si étranges. Leur monde est hermétique, mystérieux,

^{33.} La Nouvelle-Calédonie est, de fait, la seule colonie française où furent instituées de véritables réserves indigènes au même titre que les réserves indiennes aux États-Unis. Cette politique de refoulement et d'enfermement s'explique à la fois par le mépris dans lequel sont tenus les Kanaks, « voués à disparaître » et par le projet de peuplement lui-même fortement consommateur de terres.

^{34.} Entretien, Voh, 1990.

^{35.} Synonyme du verbe débroussailler en français local.

^{36.} Entretien, Voh, 1990.

L'identification
Isabelle Merle
Genèse d'une identité coloniale

redoutable car on les sait cannibales et hostiles. La peur qu'ils provoquent, cependant, ne doit pas cacher une profonde indifférence. Comme le souligne Hannah Arendt dans un ouvrage consacré à l'Impérialisme « la vie indigène apparaît comme un théâtre d'ombre [...] que la race dominante ne peut traverser sans émotion inquiétude » 37. Relégués dans leurs réserves, les Kanaks sont, pour les migrants, des « primitifs » avec lesquels « il est impossible de frayer», «primitifs» dangereux lorsqu'ils se révoltent mais qui, en temps normal, font seulement partie du paysage sauvage avoisinant. Au-delà de la question des indigènes, l'enjeu essentiel est précisément de construire un environnement « civilisé », «humain», fonder un «chez soi» rassurant à l'image de ce que ces Français connaissent. Il s'agit pour chacun de s'approprier le sol en le marquant de sa présence, de « créer son bien », « son domaine » afin de s'imposer dans la société coloniale naissante. La tâche est ardue et beaucoup trop cruciale pour qu'on se préoccupe d'un monde mélanésien qui, au fond, n'a de réalité que lorsqu'intervient le retour brutal de la peur.

La lutte contre les éléments : précarité, isolement et insécurité

Prenant possession de lots grossièrement dessinés en lanière le long de la rivière, les migrants doivent tout d'abord assurer le gîte et la subsistance. Il leur faut bâtir rapidement une maison selon un modèle classique en Nouvelle-Calédonie; case sommaire aux murs de torchis, recouverte d'un toit en écorce de niaoulis, puis défricher le jardin, indissociable du logis français. Ainsi pourra-t-on planter les «légumes de chez nous» qui assureront la continuité des habitudes alimentaires auxquelles chacun est très attaché.

Vient ensuite la propriété elle-même, les cinq hectares de terre qu'il faut « débrousser », labourer et ensemencer. Après avoir creusé les chemins et posé les limites, on plante le maïs pour les bêtes et surtout le café, cet « or noir » qui, en Nouvelle-Calédonie, doit garantir la richesse des « valeureux colons » 38. Le travail s'avère extrêmement laborieux et difficile. L'intensité de la chaleur calédonienne, les nuées de moustiques, la lutte contre une « brousse rebelle » qu'il faut mener jour après jour constituent un véritable choc pour ces migrants venus d'Europe, la douloureuse prise de conscience d'une

^{37.} Hannah Arendt, Les origines du totalitarisme, l'Impérialisme, Points Politique, éd. Fayard, 1982, p. 120, (1^{re} éd, 1951).

^{38.} Le café est jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, l'une des principales ressources agricoles de la Nouvelle-Calédonie coloniale.

réalité « pionnière » jusqu'alors imaginée à la couleur des prospectus coloniaux. Le pire, cependant, reste à venir, car la Nouvelle-Calédonie est loin d'offrir la douceur de vivre. Sauterelles, cyclones, inondations et sécheresses constituent au contraire la face cachée d'un pays «sans hiver » et « d'une nature « généreuse ». Les invasions de sauterelles déciment les premiers essais agricoles du centre de Koné en 1880-1882. Le phénomène se répète en 1888 puis en 1891. Les insectes attaquent le village de Voh l'année même de son ouverture, en 1892 et détruisent à nouveau les récoltes de toute la région Koné-Voh en 1896, puis 1898. Les cyclones estivaux suivis de terribles inondations aggravent encore la situation en 1890, 1893 et 1898. Là, ce sont les maisons, les bâtiments, les ponts, les chemins et les jardins, ces traces de «civilisation» patiemment construites qui sont ravagées, renvoyant à chaque fois les nouveaux colons à leur image de migrants à peine débarqués. A la brutalité des cyclones, s'opposent enfin les insidieuses sécheresses si caractéristiques de la côte ouest qui sévissent en 1895, 1896 et 1897. Ainsi, se succèdent d'années en années, entre 1880 et 1900, des désastres en série sonnant le glas de nombreuses illusions. «Le pays de cocagne » se révèle cruel pour les émigrants qui tentent d'y prendre racine. L'effondrement des cours du café au tournant du siècle achève de terrasser les rêves de propriétaires, les espoirs d'une aisance facilement acquise aux colonies 39.

A la précarité de leur condition s'ajoute le sentiment aigu de l'isolement, de l'enclavement et de l'insécurité. Koné et Voh sont très éloignés du Chef-lieu à une époque où il n'existe en Nouvelle-Calédonie que de très rares voies de communications terrestres. Au-delà de Bourail, les routes se réduisent à des sentiers régulièrement embourbés par les crues des rivières. L'accès aux villages et aux concessions mêmes est souvent périlleux et l'état des chemins va jusqu'à compromettre l'acheminement des produits vers le port d'embarquement le plus proche. Prétendre voyager en Nouvelle-Calédonie peut, à l'épo-que, apparaître comme dangereux. Les risques de noyade par temps de cyclones ne sont pas seuls en cause. La « brousse », parcourue par les libérés du bagne ou par les évadés est loin d'être « sûre » et les commissions municipales ne cessent de se plaindre de l'insuffisance des forces de gendarmerie. Les mines en particulier, qui se développent dans les montagnes sur-

^{39.} Le prix du kilo de café, en Nouvelle-Calédonie, passe de 2,95 F en 1896 à 1,5 F en 1903.

L'identification
Isabelle Merle
Genèse d'une identité coloniale

plombant Koné et Voh, attirent « l'élément pénal » qui « menace la sécurité ». Le Conseil Général lui-même s'inquiète en 1898 :

« On nous informe qu'une bande composée d'une cinquantaine de condamnés arabes évadés s'est installée dans la plaine des Gaïacs, entre Mueo et Pouembout. Ces bandits, armés de fusils, de haches, de sabres d'abattis, arrêteraient les convois de vivres destinés aux mines, tueraient des bœufs et veaux appartenant aux éleveurs et répandraient la terreur dans la contrée ⁴⁰. »

La peur diffuse, le climat d'insécurité, ui règne dans l'île n'invitent pas les habitants de Koné et Voh à se déplacer. Le long voyage qu'ils ont entrepris, d'un hémisphère à l'autre, aboutit en quelque sorte à un cul de sac : un petit coin de brousse où, jour après jour, ils se battent pour essayer de forger « leur propriété ». Leur univers se borne désormais aux limites de leur concession, à leurs proches voisins qui habitent le même « quartier » et ne dépasse pas le centre de colonisation dans lequel ils ont échoué. Les liens avec l'extérieur reposent sur le « tour de côte », qui tous les quinze jours, apporte les marchandises commandées à Nouméa, les journaux et parfois un colis provenant de la lointaine métropole; moment crucial qui, pour certains, ravive une terrible nostalgie, le sentiment d'avoir été floué dans une aventure en trompe l'œil.

La périlleuse réussite d'une greffe coloniale ou l'image d'une promotion coloniale

Koné et Voh, comme la plupart des centres de colonisation de Nouvelle-Calédonie, sont caractérisés, dans les années qui suivent leur fondation, par une très forte instabilité de leur population. Sur cinquante ménages d'émigrants implantés à Koné entre 1880 et 1888, vingt-huit abandonnent leur concession et quittent le village. Voh connaît un mouvement similaire. Parmi les trente-cinq familles débarquées au cours de l'année 1892, cinq renoncent l'année suivante et treize disparaissent dans les cinq ans. Un journal de Nouméa se plaint amèrement en 1887 des demandes de rapatriement en métropole qui affluent au Conseil Général de la Colonie. Le journaliste s'insurge contre ce véritable « acharnement à quitter les rivages calédoniens » et prétend que « la Nouvelle-Calédonie, si on n'y met bon ordre, est tout simplement menacée de dépeuplement 41. »

^{40.} Séance du Conseil Général, 16 juin 1898.

^{41.} L'Indépendant, 23 avril 1887.

Pour ceux qui « tiennent », la réussite a d'autant plus de prix. Elle se mesure à l'aune de tous les voisins qui, placés dans les mêmes conditions de départ, n'ont pas eu assez de courage et de persévérance pour triompher des violences de la lutte pionnière. Ces migrants ont su, eux, « mettre en valeur » leur concession et ont ainsi gagné le fameux titre de propriété, symbole de leur accession à l'inestimable statut de colon. Cette promotion leur garantit une légitimité incontestable au sein de la société coloniale, une position inscrite dans le terroir d'enracinement.

Nous n'insisterons pas sur les ressorts « objectifs » de la réussite coloniale à Koné et Voh si ce n'est pour souligner le rôle essentiel joué par le développement des mines de nickel dans la région. L'industrie minière constitue, en effet, un moteur puissant pour une colonisation agricole balbutiante. Les chantiers, attirant une population ouvrière nombreuse ⁴², ont ouvert des possibilités de ventes et d'activités complémentaires. Les colons ont pu ainsi écouler leurs légumes et volailles et acquérir des liquidités précieuses en ces années d'installation, certains allant jusqu'à s'embaucher comme contre-maître dans les périodes les plus difficiles.

En toute hypothèse, Koné et Voh offrent, in fine, l'exemple même de la «réussite coloniale» articulée autour de deux étapes essentielles: la consolidation d'une assise foncière grâce à l'obtention d'un titre de propriété d'une part, l'accès à la main-d'œuvre permanente ou saisonnière d'autre part. Les familles que nous avons étudiées, en effet, ne se contentent pas d'un statut d'agriculteurs aux colonies, elles recrutent, dès la fin du siècle, des travailleurs mélanésiens et mieux encore javanais. Ces derniers, liés par des contrats draconiens, sont envoyés en Nouvelle-Calédonie pour servir d'ouvriers agricoles 43. Placés dans une condition d'extrême dépendance à l'égard de leur employeur, les Javanais transforment radicalement le mode de vie des colons qui, désormais, au quotidien, n'ont plus à lutter mais à commander. Les Kanaks, quant à eux, sont utilisés au moment des récoltes de café, recrutés de force par la gendarmerie 44.

Ainsi s'achève l'histoire d'une promotion. Conformément aux promesses faites par la propagande coloniale, les journaliers et prolétaires que furent les migrants de Koné et Voh deviennent en l'espace d'une décennie, propriétaires et patrons.

- 42. Population ouvrière composée de condamnés en cours de peine fournis par l'Administration Pénitentiaire, de libérés du bagne, main d'œuvre instable par excellence puis de Tonkinois importés.
- 43. Les Javanais sont importés en Nouvelle-Calédonie à partir de 1896 pour servir sur les propriétés tandis que les Tonkinois sont recrutés dans la même période pour les mines. Les uns et les autres sont liés par des contrats de travail d'une durée de cinq ans à l'issue de laquelle ils sont en principe rapatriés dans leurs pays respectifs. Soumis aux rigueurs du code de l'indigénat, ces travailleurs javanais ou tonkinois ne peuvent librement quitter leur patron sous peine d'être considérés comme évadés. Leur statut est, en fait, aligné sur celui des condamnés loués aux colons et mines et autorise tous les excès de la violence coloniale dont ils seront, avec les Kanaks, particulièrement victimes.
- 44. Il arrive aussi que les Kanaks soient engagés pour plusieurs mois, pour soigner le bétail et réparer les barrières des propriétés.

L'identification
Isabelle Merle
Genèse d'une identité coloniale

De la constitution des liens sociaux : l'affirmation d'une nouvelle identité coloniale

Le centre de colonisation, lieu d'enracinement et lieu identitaire

Les contraintes d'un travail agricole, l'absence de routes et le système même des échanges commerciaux tel qu'il se développe en Nouvelle-Calédonie, favorisent comme nous l'avons déjà remarqué, un mode de vie extrêmement sédentaire. Les colons, liés aux maisons de commerce de Nouméa vers lesquelles ils expédient leurs produits exportables et profitant par ailleurs d'un marché très localisé (les chantiers miniers), n'ont aucune raison objective d'établir des relations suivies avec les centres de colonisation avoisinants, si ce n'est l'existence de liens familiaux éventuels. Comme le rappelle une habitante de Voh, née dans les années 1910:

« Chaque centre était replié sur lui-même. On rendait visite à notre famille à Koné mais on n'allait jamais au-delà. Il fallait plus de cinq heures de cheval pour parcourir les trente-cinq kilomètres. Et puis on n'avait pas le temps. Qu'est-ce qu'on serait allés faire dans les autres centres ? 45 »

Nouméa, a fortiori, semble très loin et constitue, pour ceux que l'on appelle « les broussards », un monde à part dans lequel ces derniers se sentent généralement mal à l'aise 46.

Enclavés dans leur centre de colonisation, les habitants de Voh ou de Koné fondent là un univers qui leur est propre; univers symbolisant toute la fierté pionnière; la « création » que revendiquent les descendants dans une formule maintes fois répétée : « Il n'y avait rien, les vieux, ils ont tout créé. » La propriété, les cultures, la maison, les chemins sont, au niveau familial, les preuves légitimes de l'inscription du nom, de la lignée, dans le terroir. Le village en son entier témoigne d'une aventure commune, le voyage, l'arrivée, la lutte contre les éléments, la lente maîtrise de la nature environnante, autant d'étapes qui jalonnent un processus d'enracinement, la construction d'un véritable sentiment d'appartenance. Le centre, lieu identitaire par excellence est aussi le lieu de tous les enjeux. C'est dans les frontières de Voh et de Koné que les migrants jouent leur position en Nouvelle-Calédonie : la consolidation de leur assise foncière, le statut de colon puis de patron, l'accès au pouvoir local qu'incarne la

45. Entretien, Voh, 1990.

^{46.} Une informatrice me confiait: «Par rapport aux gens de Nouméa, on était les broussards. Nous, on ne savait pas s'habiller, on ne s'habillait jamais. De toute façon, on ne se fréquentait pas les gens de Nouméa et nous. On n'y allait jamais. » (Entretien, Sarraméa, 1990).

commission municipale. C'est à partir de Voh ou Koné, dans un rayon limité, que se déploient les stratégies familiales et en particulier les stratégies foncières, pour asseoir et garantir l'avenir des enfants.

Cette remarquable logique de stabilisation favorise, dans la colonie, le principe de la non-confrontation des groupes en particulier entre colons libres et pénaux, les uns résidant à Koné ou Voh, les autres à Pouembout. La ségrégation des lieux d'implantation européens se conjugue de plus avec une rigoureuse répartition spatiale entre «Blancs» et indigènes. Cantonnés dans leurs réserves, les Kanaks occupent un espace délimité qui fait figure de véritable espace privé dans lequel les colons ne s'aventurent guère. Comme le faisait remarquer une informatrice « [Enfants], on n'allait jamais jouer à la tribu parce que c'était pas chez nous. Avant, c'était çà, vous voyez. On n'avait pas idée d'y aller [à la tribu]» 47. Ce cloisonnement des lieux, phénomène particulièrement représentatif de la Nouvelle-Calédonie coloniale, est évidemment battu en brèche par les confrontations obligées, les libérés errants qui, dans les villages « honorables », symbolisent le bagne, les indigènes recrutés qui, sur les propriétés, incarnent l'image de « l'Autre », le Kanak. Les uns et les autres stimulent alors les mécanismes de distinction; mécanismes fondamentaux dans l'identité d'un petit colonat libre, fier de son parcours et de ses origines « honnêtes », soucieux de perpétuer un héritage « sans tache ».

Le sens de la distinction : monde libre, monde pénal, la crainte de la déchéance

Débarquant dans une colonie pénitentiaire, les émigrants de Voh et de Koné ont pour préoccupation essentielle de ne point frayer avec les «Blancs» au «passé trouble». L'absence de relations entre centres libres et pénaux est tout d'abord érigée en *régle*. « On ne visite pas Pouembout », sauf raison impérieuse.

« Oh, pour aller à Pouembout, c'était toute une histoire [...] Ils avaient mauvaise réputation à Pouembout. Je peux pas en dire trop. Il y a des choses qui sont passées qu'on peut pas dire. C'était que des condamnés là-bas. On partait le matin, on déjeunait avec la personne qu'on allait voir et on repartait. on connaissait pas, on cherchait pas bien à y rester 48. »

Les habitants de Koné ou Voh ne se contentent pas de refuser la fréquentation des centres pénaux. Ils luttent aussi vigoureusement pour prévenir toute implantation

^{47.} Entretien, Voh, 1990.

^{48.} Entretien, Koné, 1990.

L'identification Isabelle Merle Genèse d'une identité coloniale d'anciens condamnés, même réhabilités, dans leur propre village. Dans une lettre envoyée à Nouméa en 1905, le président de la Commission municipale de Voh affirme:

1) Voh est un centre de colonisation libre 49. 2) Il est avéré que ces installations de réhabilités deviennent des repaires de libérés et qu'il y a lieu de les éviter autant que possible 50. « L'élément pénal », libérés ou condamnés assignés, cependant, ne peut être totalement expulsé en dépit des plaintes dont il fait l'objet. En 1911, cette même commission municipale écrit, au nom des colons « honorables », au chef de la gendarmerie du village:

« Je suis chargé d'appeler votre attention sur le relâchement vraiment scandaleux de certains condamnés assignés travaillant dans la localité. Ces individus, sans souci du règlement, laissent croître leur barbe, se vêtissent à leur fantaisie, vont au cabaret le dimanche, s'enivrent, se mêlent à la foule les jours de fête, scandalisent les honnêtes gens par leur mise indécente 51. »

L'insistance sur « la mise » n'est pas sans importance car pour les colons libres, il est essentiel de pouvoir reconnaître « les honnêtes gens » par rapport aux condamnés ou anciens condamnés. D'où l'enjeu fondamental des signes extérieurs qui permettent de distinguer les Européens libres et pénaux qu'a priori rien ne distingue. A Koné, une informatrice observait:

« Mon père, c'était un homme très fier de sa personne. Il vous aurait vue avec votre tricot rayé, il aurait dit : « non, moi, je ne porte pas ça parce que c'est les condamnés qui portent ça. Il ne fallait pas se couper les cheveux très ras non plus parce que c'était ceux qui passaient à la guillotine 52. »

Nous retrouvons, à Voh, le même souci de distinction physique et vestimentaire :

« Mes parents étaient très sévères là-dessus, surtout sur les libérés. Il ne fallait pas se raser la moustache. Parce que mon père et mon frère, ils avaient de grandes moustaches. Les autres colons, aussi, ils avaient la moustache. Parce que les condamnés, eux-autres, ils étaient rasés et les libérés, ils avaient la barbe ⁵³. »

Les libérés et les condamnés assignés offrent aux colons libres l'occasion de se distinguer rigoureusement du monde pénal. Il ne faut pas leur ressembler et encore moins les fréquenter sur la base de relations de familiarité au risque de déchoir de sa condition « honorable ». La possibilité d'une alliance matrimoniale est, dans un tel contexte, radicalement *impensable*. Le mariage avec un membre quelconque de la communauté pénale est, de toute façon, à proscrire,

- 49. Souligné par moi.
- 50. Commission municipale de Voh, lettre du 7 novembre 1905.
- 51. Commission municipale de Voh, lettre du 15 novembre 1911.
- 52. Entretien, Koné, 1990.
- 53. Entretien, Voh, 1990.

fût-il un colon assis et aisé de Pouembout ou même un ou une descendante de condamné.

« Les M. quand ils parlaient des chapeaux de paille ⁵⁴. Oh, là là! S'ils avaient eu un enfant, *ça aurait été pire que de prendre un noir* ⁵⁵. »

« Mon père, il n'aurait jamais accepté un descendant de bagnard. Oh, là là! sa descendance, sa fierté. Il n'en était pas question ⁵⁶. »

Cette impérieuse distinction qu'exerce le monde libre par rapport au monde pénal constitue un enjeu essentiel de reproduction : la continuité d'une généalogie « honnête ». Ce principe farouchement défendu jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, ne perdra de son sens, en Nouvelle-Calédonie, qu'à partir des années 60.

Le sens de la distinction : monde libre, monde kanak, le risque de « l'ensauvagement »

Les colons libres de Koné et Voh doivent non seulement se défendre des «chapeaux de paille » et de leurs descendants mais aussi des indigènes, représentants, à leurs yeux du monde «sauvage ». Ainsi en témoigne une habitante de Voh, elle-même métisse, fille d'un colon européen et d'une Mélanésienne:

«Les C., les M., les T. et les B., c'étaient des racistes. Eux, ils étaient là-bas et il y avait [avec les indigènes] une barrière infranchissable, pire que le mur de Berlin! [...] On les entendait parler contre les Kanaks. Même nous, ils nous appelaient les peaux de boudin ou les souris grises. Les M., nos voisins, ils disaient «Oh, c'te couleur, c'te couleur, qu'elle me dégoûte ». Ils se sont tous mariés avec des Blancs-Blancs. C'est qu'après qu'il y a eu des mélanges; ça aurait été un scandale. Oh, là là! 57 »

Arrivés en familles constituées, les C., les M., les T. ou les B. ne veulent, en effet, à aucun prix se mêler aux « Noirs ». Il y va de leur position de Blancs, de leur condition de colons et de patrons. Les indigènes, comme dans toutes les colonies, sont jugés « inférieurs » et sont maintenus à distance. Les relations doivent se limiter, pour « les gens bien », au cadre du travail, aux rapports employeurs/employés qui s'exercent lors des récoltes de café ou lors des engagements de longue durée contractés pour l'entretien du bétail ou des barrières. Ces relations épisodiques, rigoureusement codées, s'accompagnent d'une volontaire ignorance de tout ce qui peut avoir trait à la culture kanak. La réserve est un lieu méconnu ainsi que la langue, les coutumes, les hiérarchies, les croyances etc...

^{54.} Nom donné aux condamnés en souvenir du couvre-chef dont les affublait l'Administration Pénitentiaire.

^{55.} Entretien, Voh, 1990.

^{56.} Entretien, Koné, 1990.

^{57.} Entretien, Voh, 1990.

L'identification

Isabelle Merle

Genèse d'une identité coloniale

Le fossé qu'établissent les colons avec le monde indigène ne relève pas, cependant, du seul complexe de supériorité inhérent aux «coloniaux». Il doit aussi s'interpréter comme un mode défensif permettant à des familles implantées dans la brousse calédonienne, de conforter leur propre identité, leur propre culture, leurs propres habitudes. Isolés dans un pays étrange et étranger, les « Blancs » tentent ainsi de protéger à tout prix leur appartenance « au monde civilisé », à l'univers social dans lequel ils sont nés et qu'ils entendent reproduire. Le risque majeur de l'aventure coloniale, n'est-il pas, en effet, de perdre, petit à petit, les habitudes françaises, de se « s'ensauvageant » progressivement, « s'encanaquant » pour reprendre la formule consacrée en Nouvelle-Calédonie.

Cette résistance au changement, cette peur essentielle de la perte de soi, de ses racines, de « son monde » qui parfois transparaît dans des actes les plus quotidiens 58, sont importantes à souligner car elles expliquent pour une part, l'extraordinaire indifférence dont font preuve les colons à l'égard de la société mélanésienne. Celle-ci est d'autant plus forte que le risque de basculement d'un monde dans l'autre est grand. Preuve en est, le nombre de colons accusés de se fourvoyer, de « s'encanaquer », soit par leur mode de vie proche de celui des Kanaks ou pire encore par leur métissage. Les familles « blanches » sont, en effet, entourées de célibataires, qui faute d'avoir pu trouver de femme européenne « restent » avec une Mélanésienne. Il s'agit là, aux yeux des « Blancs-Blancs » d'un signe de déchéance, inacceptable pour leur propre lignée.

S'il y a, chez les colons libres de Koné ou Voh, une volonté évidente de se garder de toute liaison « infamante » avec les indigènes, il ne faudrait pas croire, cependant, que la Nouvelle-Calédonie ressemble sur ce point aux Antilles où la couleur de peau est le signe essentiel de la distinction. Les logiques sont là plus complexes, car le refus de mêler son sang à celui des Kanaks n'exclut pas pour autant les intermariages avec les jeunes métissés, issus des couples mixtes. Ces derniers, en effet, parce qu'ils vivent à l'européenne, hors des réserves, appartiennent, de facto, au colonat « blanc ». C'est le lien culturel, étroitement associé au lieu de résidence qui fonde, en Nouvelle-Calédonie, la distinction fondamentale entre « Blancs » et Kanaks, bien plus que la couleur de peau. Ainsi par exemple, un enfant métis élevé

58. En témoigne cet exemple parmi d'autres. Interrogé sur la médecine traditionnelle Kanak, un informateur de Voh rigolait et me disait : « Oh non, ma mère, elle ne serait jamais allée demander conseil aux Kanaks pour les questions de santé et de maladie (rires). Elle ne voulait pas qu'on fasse cuire une roussette dans une marmite, alors vous pensez! On ne cultivait même pas de l'igname. On avait les pommes de terre. Tous les anciens colons, ils ne faisaient pas d'ignames ».

hors de la tribu par son père, colon européen et par sa mère mélanésienne, se considère et est considéré comme un « Blanc ». Il tendra à se marier avec une fille métisse ou mieux encore une fille issu du colonat « blanc-blanc » et sera, dans ce cas, plus ou moins bien accepté selon sa réussite en tant que colon. En cas de mésentente ou d'échec, on saura lui rappeler ses origines kanaks, révélant ainsi un racisme de peau latent mais toujours présent. A l'inverse, un enfant, métis au teint pâle, élevé en tribu par sa mère mélanésienne, se rattache à un clan, à la coutume et à la culture kanak. Il est alors indubitablement Kanak et entre, aux yeux des autorités coloniales, dans la catégorie « indigène » bien qu'il soit parfois physiquement plus « blanc » que le colon métis du voisinage 59. Ces subtilités montrent qu'au cœur de l'identité calédonienne se trouve un enjeu crucial de culture; la culture « d'un monde civilisé » à laquelle les «Blancs» se raccrochent avec force contre «un monde sauvage», le monde kanak; enjeu qui dépasse, de loin, la question des dégradés de la couleur de peau.

Enjeux de reproduction, enjeux de reconnaissance : les enjeux de la mémoire

Les généalogies recueillies sur les centres de colonisation de Koné ou Voh révèlent les choix d'alliance privilégiées des colons « honorables » et « blancs ». Pris dans une logique de double distinction qui écarte d'une part les bagnards et leurs descendants et d'autres part les indigènes, ces derniers, vivant repliés sur leur village, tendent à favoriser une endogamie fondée non seulement sur le lieu mais sur le parcours. Les fils et les filles de migrants sont vivement encouragés à se marier dans le centre et entre eux. Là, se trouve la clef d'une reproduction sans risque dans un pays où les cartes sont particulièrement brouillées. En créant des liens familiaux dans le centre. avec ceux qui ont suivi la même trajectoire migratoire, qui ont été soumis aux mêmes conditions de départ et d'arrivée, les colons évitent ainsi les risques de mésalliances. Les circuits de colonisation particuliers par lesquels ils sont passés, le voyage, les modalités d'implantation, le sentiment d'avoir participé à une même mission coloniale soutenue et organisée par l'État français sont autant d'éléments qui créent une expérience commune sur laquelle se construit une identité commune. Les migrants de Koné ou Voh formant a priori un groupe hétérogène,

59. De ces distinctions, résultent parfois des situations curieuses pour le métropolitain non averti. Il n'est pas rare de voir aujourd'hui, un individu franchement noir, déclarer sans sourciller « nous les Blancs ». Un autre, pâle mais Kanak, subira comme un affront la confusion que l'on peut faire à son propos. Entre les deux, on trouvera une famille de colon connue distinguer soigneusement sa branche « blanche » de sa branche « noire ».

L'identification Isabelle Merle Genèse d'une identité coloniale de par leurs origines géographiques et sociales diverses, s'homogénéisent autour d'un processus de colonisation spécifique et d'une expérience particulière qu'ils ont tous traversée: la « colonisation organisée » et la fondation de « leur » village. Cet héritage commun donne sens à la communauté et permet aux colons de se reconnaître. Ainsi peuvent-ils se distinguer des « autres Blancs », ceux qui ont suivi des trajectoires différentes inscrites dans une autre histoire, pénale ou métisse.

Ce problème des alliances privilégiées, liées à la question d'une identité construite grâce à un processus migratoire particulier, soulève chez les colons de Voh et de Koné des enjeux essentiels de la mémoire. Dans un pays où tant de gens, issus, en particulier du monde pénal, ont des origines peu «valorisantes» et souvent refoulées, il est pour les représentants de la colonisation libre, fondamental d'affirmer leur trajectoire, de la faire connaître pour mieux se reconnaître. On trouve alors, chez les descendants, une mémoire intacte, magnifiée, une fierté pionnière ostentatoire qui rappelle précisément les conditions du départ et d'implantation du père ou du grandpère; le premier arrivant jouant, dans ces familles, plus que dans toutes autres, le rôle d'un « véritable ancêtre fondateur » de la lignée calédonienne. C'est lui qui a eu le courage de partir en Nouvelle-Calédonie et de combattre les éléments. C'est lui qui a marqué le sol de sa présence et inscrit son nom et celui de sa descendance sur le lieu qu'il a travaillé, qu'il a « créé ». Cette aventure individuelle est aussi une aventure collective qu'il faut conter et transmettre afin de poser les frontières entre ceux qui en sont et ceux qui n'en sont pas.

Partis de France journaliers ou prolétaires, les colons de Koné et Voh symbolisent la « réussite coloniale » telle qu'elle est pensée en Nouvelle-Calédonie. En l'espace d'une génération, à force de lutte et de persévérance, ces hommes et ces femmes ont franchi toutes les étapes de la promotion vantée par la propagande coloniale. Migrants, ils sont devenus *propriétaires* puis *patrons*. Ils incarnent ainsi les espoirs d'un projet de peuplement qui soutenait l'idée d'une société rurale à l'image d'une France paysanne fière de ces nombreux petits propriétaires. Leur trajectoire, cependant, dément les idéaux d'une colonisation « mixte » qui prétendaient mêler harmonieusement proscrits et « honnêtes » gens. Elle révèle au contraire, les profonds clivages qui traversent le monde calédonien

naissant. L'enjeu essentiel pour ces colons «libres» revendiquant hautement leur fierté pionnière, est surtout d'asseoir et perpétuer un sens rigoureux de la distinction. Se reconnaissant à travers une «expérience émigrante» spécifique, enracinés dans *leur centre*, celui qu'ils ont créé, ils entendent maintenir une distance ferme avec les autres «blancs» au passé trouble et en particulier ceux issus de la communauté pénale, stigmatisés par une faute originelle, indélébile. Cette distinction, essentielle à la constitution d'une identité «libre», se conjugue avec la mise à distance du monde kanak, symbole d'un univers «sauvage» dont il est nécessaire de se défendre pour protéger ses propres valeurs « civilisées ».

La construction identitaire qui est en œuvre parmi les représentants de la colonisation « libre et organisée » révèle une Nouvelle-Calédonie coloniale cloisonnée, éclatée en de multiples univers sociaux disparates. Les fractures héritées de la colonisation se sont longtemps maintenues et il serait vain, jusqu'à la Seconde Guerre mondiale au moins, de chercher une identité calédonienne homogène. Depuis lors, les revendications kanaks ont certainement contribué à faire émerger une conscience collective construite à nouveau sur un mode défensif. Il est, en effet, des fossés très difficiles à combler dans un pays, tel que la Nouvelle-Calédonie, historiquement marqué par des logiques de ségrégation. Celui qui sépare la société « Blanche » du monde kanak reste encore aujourd'hui une réalité.